

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Bernard ISOARD, maire

**Etaient présents :**

Mrs et Mmes Aurélie SIGNORET – Michel BOURGOIN- Bastien MATHIEU – Colin MAXIMIM – Eric AUDUREAU - Martine JANIN- REYNAUD – Jean-Christophe SIGNORET – Lionel SIGNORET.

**Absent :**

Odilon FERRAN

**Absents représentés :**

Denis TALLON représenté par Martine JANIN-REYNAUD

**Début de séance à 20 h 30**

**Secrétaire de séance : Martine JANIN-REYNAUD**

**Assistance :** Monsieur Alain DUBROMER – Monsieur Joël ROBERT – Monsieur Elie HERVY et madame Martine COMBES

## **I- ORDRE DU JOUR**

**1- Déclaration d'infructuosité du marché « restauration église de Fouillouse » :**

Suite à l'appel d'offre publié le 22 décembre 2021 et les offres présentées par les entreprises le 31 mars 2022, la commission en date du 29 septembre 2022 a considéré que les offres présentées excèdent les crédits budgétaires alloués au marché. C'est pourquoi, le conseil municipal déclare le marché infructueux et décide de lancer une nouvelle procédure adaptée.

**Vote à l'unanimité**

**2 – Vente local pompier : candidature :**

Le Maire indique que suite à la séance du 26 avril 2021 il avait été décidé de mettre en vente l'ancien local des pompiers. Après étude de marché et passage d'un géomètre il convient de retenir un candidat. La boulangerie ECOPAIN représentée par monsieur Laurent SIGNORET s'est portée candidate au prix de 45 000 €. Le conseil décide de vendre la parcelle cadastrée AB 153 à Monsieur Laurent SIGNORET à la somme proposée de 45 000€.

**Vote à l'unanimité**

**3 –Convention réalisation d'un réseau instrumenté et automatisé de mesure et d'alerte de crue :**

La CCVUSP met en place un système d'alerte crues. Elle prendra à sa charge la maintenance du dispositif. Pour la commune deux points ont été recensés : le premier au Pont de l'Estrech et le second sous l'église

**Vote à l'unanimité**

**4 – « Nos communes d'Abord » Plaques de rues :**

Suite à la validation de l'adressage le 05 octobre 2021 il convient d'apposer les plaques de rues. Un devis de la fonderie DOUTRE est proposé pour un montant de 8 062,56 € HT. La commune sollicite une subvention du dispositif Régional d'aménagement du Territoire intitulé « nos communes d'abord » pour un montant de 6 450 €HT soit un autofinancement restant à charge de 1 612.56 € HT.

**Vote à l'unanimité**

#### **5 –Etat assiette de coupe exercice 2022 pour délivrance à la commune :**

La commune pour la délivrance des coupes affouagères, charge les services de l'ONF de procéder sur la parcelle UG 31 pour 200m<sup>3</sup> et sur 2.5 ha de surface au marquage pour la vente de bois sur pied sur la parcelle 31 pour un lot de 5 m<sup>3</sup> au prix de 40 €.

**Vote à l'unanimité**

#### **6 – ATSEM- modification de la durée hebdomadaire de service :**

Le conseil municipal suivant les textes décide de modifier le poste d'ATSEM avec un coefficient d'emploi de 26/35°. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste sera de 27.5/35°. Cette modification se justifie par rapport au transport scolaire et la garderie du soir et du matin.

**Vote à l'unanimité**

#### **7 – Tarifs secours du site nordique de la commune de St Paul sur Ubaye/CCVUSP :**

Pour la saison hiver 2022/2023 les tarifs des secours du site nordique sont fixés comme suit :

- Petits soins Gratuits
- Front de neige 35 € + frais réels
- Hors front de neige 200 € + frais réels
- Ambulance : 300 € à Barcelonnette – 320 € au Sauze et 340€ à Pra Loup

**Vote à l'unanimité**

#### **8 – Convention de servitude ENEDIS et la commune :**

Il convient de concéder à ENEDIS deux conventions de servitudes sur la parcelle M 722. La première est pour l'occupation du terrain sur une superficie de 25m<sup>2</sup> destinée à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique la deuxième concernera l'établissement à demeure d'un support sans coffret afin de faire passer les conducteurs aériens au-dessus de ladite parcelle sur une longueur totale de 54 m.

**Vote à l'unanimité**

#### **9 – Convention de mise à disposition terrain ATC France et la commune :**

surface de 18 m<sup>2</sup> environ avec un chemin d'accès sur la parcelle I 443 aux Gleizolles. Aujourd'hui, ORANGE SA a cédé à ATC FRANCE une partie de ses contrats de location. C'est pourquoi, à la demande d'ATC France, la commune propose une convention de mise à disposition d'une durée de 12 ans reconductible tacitement pour une redevance annuelle de 3700 € indexé à 1% au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

**Vote à l'unanimité**

#### **10 -Etat assiette de coupe exercice 2023 :**

Suivant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2023 et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, le conseil après délibéré n'approuve pas l'état de l'assiette des coupes 2023 et ce jusqu'à la réalisation des routes forestières. En effet, les cantons où se trouvent ces parcelles présentent des problèmes d'accès. Ce dernier fait l'objet d'une étude de réhabilitation des routes forestières avec un chantier probable en 2024. Ces coupes sont donc reportées à une date ultérieure.

**Vote à l'unanimité**

#### **11 - Bail commercial « Ubaïa » :**

Suite à la vente du fond de commerce du restaurant « L'Ubaïa » il convient de reprendre le bail commercial rattaché à ce commerce.

Le droit au bail est prolongé jusqu'au 30.06.2025 et il est précisé l'engagement des nouveaux propriétaires pour la fourniture des repas de la cantine scolaire. Un avenant est proposé avec modification du prix des repas qui est fixé à 8 € à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 tarif pris en charge par la commune et les parents

**Vote à l'unanimité**

**12 – Publicité de mise en vente du tracteur JCB et du Renault Master :**

Après le renouvellement du parc des véhicules et engins de déneigement, il convient d'effectuer la publicité pour un appel à candidature à la mise en vente du tracteur JCB et du Renault Master au prix du marché.

**Vote à l'unanimité**

**13 – Décision Modificative Budget annexe :**

Une décision modificative du budget EAU et du budget CAMPING est nécessaire pour absorber une part de l'augmentation en cours d'année du coût du SMIC horaire et une part de la rémunération pour la réfection importante des sanitaires.

**Vote majorité – une abstention**

**14 – Convention de prise en charge cantine scolaire pour famille Ukrainienne :**

L'assemblée délibérante de la Condamine Chatelard par délibération en date du 08 octobre 2022 a accepté la prise en charge des frais de cantine de la famille ukrainienne qui s'est installée sur sa commune à hauteur de 155.80 € ; il convient d'annuler le titre de cette famille et d'émettre un nouveau titre au profit de la commune de la commune.

**Vote unanimité**

---

**Séance levée à 22h10**

**Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : [www.saint-paul-sur-ubaye.com](http://www.saint-paul-sur-ubaye.com)**

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2022

Sous la présidence de Monsieur Bernard ISOARD, maire

**Etaient présents :**

Mrs et Mmes Aurélie SIGNORET – Michel BOURGOIN- Bastien MATHIEU – Colin MAXIMIM – Eric AUDUREAU - Martine JANIN- REYNAUD – Jean-Christophe SIGNORET – Lionel SIGNORET.

**Absent :**

Denis TALLON

**Absents représentés :**

Michel BOURGOIN représenté par MONSIEUR Bernard ISOARD

**Début de séance à 20 h 35**

**Secrétaire de séance : Martine JANIN-REYNAUD**

**Assistance :** Monsieur Alain DUBROMER – Monsieur Grégoire TALLON – Monsieur et madame TEXIER – Madame Aurélie LAPORTE

## **I- ORDRE DU JOUR**

**1- Changement de bail foyer ski de fond « Ubaïa » :**

Le bail est modifié suite à l'entrée dans les lieux des nouveaux titulaires, de la modification du prix de la cantine et une gratuité de trois mois est accordée.

**Vote à l'unanimité**

**2 – Projet d'acquisition foncière sur Fouillouse :**

Le projet communal pour l'acquisition de la propriété DUPRAT nécessite un financement bancaire. Après étude, seule la CAISSE D'EPARGNE propose un taux fixe de 3.26 % sur 19 ans ce qui correspond à une mensualité de 800 €.

**Vote à l'unanimité**

**3 – Subventions 2022 aux associations :**

Ski Club Ste Anne	2000 € (pour 2021 + 2022)
SPMS	150 €
GSSB	300 €
Ancien Combattants	150 €
Secours Catholique	150 €
Resto du Cœur	150 €
Claps de l'Ubaye	150 €
SPE	3000 €
Secours Populaire	150 €

**Vote à l'unanimité**

**Vote à l'unanimité**

---

**Séance levée à 21h15**

**Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : [www.saint-paul-sur-ubaye.com](http://www.saint-paul-sur-ubaye.com)**